

Nantes, le 26 janvier 2024

## Bureau métropolitain du vendredi 26 janvier 2024

# Protection des habitantes et habitants de la métropole

Le bureau métropolitain réuni vendredi a adopté 20 délibérations. Nantes Métropole poursuit son engagement auprès des plus fragiles, avec l'expérimentation de la caisse commune de l'alimentation et une subvention de 40 000 € au réseau Vrac. Elle sécurise aussi toujours plus les déplacements de ses habitants, à Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Herblain, et à l'est de Nantes. La métropole veille également sur son patrimoine, avec des travaux de rénovation et de sécurisation du Chronographe, à Rezé.

### 40 000€ pour le réseau VRAC et l'expérimentation de la caisse commune de l'alimentation

Depuis trois ans, le projet de VRAC, réseau d'épiceries solidaires, s'est déployé et propose désormais 7 épiceries dans les quartiers prioritaires de la métropole : Breil, Dervallières, Grand Bellevue (avec deux groupements d'achat répartis l'un sur Nantes, l'autre sur Saint-Herblain), Bottière-Pin Sec, Plaisance et Malakoff. L'objectif est de permettre aux habitants des quartiers populaires d'avoir accès à une nourriture de qualité « bio », et de développer des activités annexes, de transformation. En 2023, ce sont 65 épiceries éphémères qui ont été organisées, 8 tonnes de marchandises vendues pour un total de 60 000€ de chiffre d'affaire, et près de 700 foyers adhérents.

A l'occasion du bureau métropolitain du 26 janvier, Nantes Métropole renforce son soutien à VRAC, à travers une subvention complémentaire de 40 000€, qui doit permettre de soutenir le fonctionnement de l'association et l'expérimentation d'une caisse commune alimentaire qui démarrera en 2024. S'inspirant des principes de la sécurité sociale de l'alimentation, notamment du principe d'universalité, cette expérimentation de caisse commune figure dans la politique publique agriculture-alimentation adoptée par le Conseil métropolitain du 6 octobre dernier à l'unanimité.

L'expérimentation pilotée par VRAC, associant de nombreux partenaires, explorera les moyens et dispositifs nécessaires pour répondre aux enjeux de l'accessibilité alimentaire pour toutes et tous. L'objectif est de favoriser un accès digne pour tous à une alimentation de qualité, en imaginant de nouveaux liens solidaires et durables, notamment avec les producteurs agricoles.

>> Nantes Métropole renforce son soutien à VRAC, à travers une subvention complémentaire de 40 000€.

### Sécuriser et favoriser les modes de déplacement doux et actifs route de la Forêt, à Saint-Aignan de Grand Lieu

Le parc d'activités de la Forêt à Saint-Aignan de Grand Lieu rassemble essentiellement les fonctions d'activités économiques. Le bureau métropolitain a adopté l'enveloppe financière permettant la requalification de la route de la Forêt et du carrefour de la route du Bois-Cholet pour sécuriser et favoriser les modes de déplacement doux et actifs tout en conservant la vocation de parc d'activités économiques de la route de la Forêt. Les entreprises sont pour certaines organisées en multi-sites avec des besoins d'échanges et de va et vient à l'intérieur même de la zone d'activités.

Les enjeux du réaménagement sont les suivants :

- créer une desserte piétonne et cyclable sécurisée sur l'ensemble du site et assurer les continuités avec les voies et chemins ruraux adjacents,
- améliorer la desserte et la sécurité à l'entrée de chaque entreprise,
- améliorer la qualité des réseaux d'assainissement et d'éclairage,
- conserver et renforcer la trame paysagère,
- rénover les voies de circulation fortement dégradées.

>> L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2,48M€ TTC.

### Aménagement du boulevard Charles de Gaulle à Saint-Herblain

L'opération d'aménagement située boulevard Charles de Gaulle à Saint-Herblain, s'étendra du croisement des rues de la Rabotière et du Printemps jusqu'au droit du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Afin de sécuriser le boulevard et d'améliorer la circulation des lignes de bus 81 et 91 dans le sens sortant, la métropole va procéder à un aménagement qui améliorera également les déplacements doux.

Les travaux comprendront une requalification complète du périmètre qui comporte le long de cet axe, une zone d'activité économique au nord et une zone d'habitat au sud. De ce fait, un carrefour à feux sera créé, ainsi que des aménagements cyclables et piétonniers sur les rives nord et sud du boulevard Charles de Gaulle. Afin de faciliter la circulation des bus dans le sens sortant, la voie spécifique pour les bus sera allongée. L'ensemble sera accompagné d'un aménagement paysager dans le cadre de l'entrée de ville.

>> L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 035 000 € TTC.

### Amélioration de la circulation et de la desserte en transports en commun dans la zone industrielle Nant'Est

Cette zone dynamique avec un tissu économique diversifié est l'une des plus importantes de la métropole. Elle a bénéficié en 2018 d'une étude de faisabilité urbaine, économique et opérationnelle menée par Nantes Métropole afin d'établir un plan d'actions pour accompagner la requalification du site.

Afin d'améliorer les cheminements piétons et de faciliter la desserte pour les vélos et les transports en commun de la zone industrielle, il convient notamment de requalifier certaines voies, qui ont été priorisées après un diagnostic terrain et des échanges avec les acteurs locaux via l'association « Nant'est entreprises » et une commission aménagement créée spécifiquement.

Les rues du Marché Commun, du Bois Briand (section comprise entre la rue du Marché Commun et la route de Sainte-Luce) et de Beaupère feront l'objet d'études préliminaires : différents scénarios d'aménagement en faveur des modes actifs seront ainsi proposés et chiffrés. La requalification de la rue du Bois Briand devra également intégrer la création d'un couloir de bus vers la route de Sainte-Luce pour améliorer la desserte de la zone par la ligne 87.

>> L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1,6M€ TTC.

### Travaux d'amélioration du Musée du Chronographe, à Rezé

Le musée du Chronographe à Rezé est un centre d'interprétation archéologique métropolitain qui accueille des œuvres sous forme d'expositions permanentes et temporaires, mais aussi des ateliers pédagogiques et des événements de type concerts ou spectacles. Le musée s'implante sur le site de Saint-Lupien qui présente de nombreux vestiges d'un ancien quartier portuaire romain (1<sup>er</sup>-3<sup>e</sup> siècles après J.-C.).

Pour répondre aux exigences des assurances lors des prêts de vestiges et œuvres exposés, le site doit procéder à une réfection complète du système de sécurité incendie (SSI). Le projet consiste également à modifier le système de climatisation et de ventilation du bâtiment pour répondre à des problématiques d'inconfort thermique et de renouvellement d'air insuffisant, se traduisant par des surchauffes en période estivale, mais également des variations de températures et d'hygrométrie dans les salles d'exposition. La constance de la température et de l'hygrométrie est un prérequis à la bonne conservation des vestiges archéologiques. Par ailleurs, les bureaux seront restructurés afin d'améliorer le confort des usagers, en permettant d'accueillir davantage de collaborateurs et de répondre aux nouvelles exigences de sécurité incendie.

Le programme des travaux prévoit ainsi :

- le remplacement de l'alarme SSI et de certains ouvrants par des châssis de désenfumage ;
- la modification du cloisonnement intérieur des bureaux, des réseaux de chauffage, d'électricité, d'éclairage et de ventilation ;
- la reprise des réseaux de climatisation et de ventilation ;
- la reprise de l'alimentation électrique ;
- l'installation de nouveaux équipements techniques, tels que groupe froid et centrales de traitement de l'air (CTA), dont les performances énergétiques répondront aux ambitions de la métropole ;
- l'extension du bâtiment existant pour y abriter ces nouveaux équipements. Implanté dans un rayon de 500 m d'un patrimoine classé (vestiges archéologiques des sous-sols de la Chapelle Saint-Lupien), le projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

>> L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 001 600,00 € TTC.

### **Le bureau métropolitain en bref**

est composé de 64 membres élus par le Conseil métropolitain, contre 47 lors du précédent mandat : la présidente, 20 vice-présidents et 43 conseillers métropolitains (dont 23 avec délégations). Les 24 maires des communes y siègent, garantissant une plus forte représentation des communes et une gouvernance plus collective. Le bureau métropolitain se réunit tous les deux mois et est amené à voter certaines décisions, en vertu des délégations qui lui sont attribuées par le conseil : aménagements de proximité, subventions inférieures à 300 000 €, etc.